

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Riorges

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°ARR_2024_23_AQU en date du 03/06/24, le Maire de la commune de Riorges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celle-ci vise :

- la correction d'une erreur matérielle à la légende du plan de zonage induite lors de la numérisation du PLU ;
- l'amélioration de la représentation graphique des secteurs concernés par un PPRNI au plan de zonage ;
- l'ouverture à l'urbanisation partielle d'une zone AU dans un secteur concerné par un risque naturel (zone AU indiquée « i ») et localisé dans l'enveloppe urbaine, classement en zone Ue à vocation économique et définition d'une OAP ;
- la suppression d'OAP sur les sites en cours d'aménagement ou aménagés, suppression au plan de zonage des périmètres d'OAP correspondants, classement en zone urbaine des secteurs qui étaient classés en zone à urbaniser opérationnelle ;
- l'ajustement des densités minimales et introduction d'un seuil de densité haut sur des secteurs d'OAP ne faisant pour le moment pas l'objet de projets opérationnels ;
- la reprise du contenu et du périmètre des OAP sur des secteurs sur lesquels des projets sont en cours de réflexion, classement en zone urbaine des secteurs qui ne sont plus concernés par un périmètre d'OAP et qui étaient classés en zone à urbaniser opérationnelle ;
- des corrections, ajustements ou compléments divers apportés à certains secteurs d'OAP ne faisant pour le moment pas l'objet de projets opérationnels ;
- la création d'une zone AU stricte sur un site de renouvellement urbain faiblement dense en zone urbaine inclus dans l'OAP Extension/renforcement Riorges Centre ;
- la suppression ou création d'emplacements réservés ;
- l'adaptation, l'assouplissement, la correction et l'apport de compléments au règlement écrit pour en faciliter sa compréhension et sa mise en œuvre.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification n°5 du PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Il sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de Lyon, M. Pierre FAVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur la procédure de modification n°5 du PLU. La date d'ouverture de l'enquête publique sera le 24 juin 2024. Le dossier relatif à l'enquête publique sera tenu à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs jusqu'au 08 juillet 2024 inclus.

Pour recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Riorges, aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

- o Mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00
- o Lundi 01 juillet 2024 de 09h00 à 12h00
- o Vendredi 05 juillet 2024 de 09h00 à 12h00

Le dossier relatif à l'enquête publique sera tenu à la disposition du public à l'adresse internet suivante : <https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/820-modifications-du-plan-local-d-urbanisme-n-5>

Le dossier de l'enquête pourra être consulté sur support papier et le registre d'enquête sera accessible au public en Mairie de Riorges, aux jours et horaires habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 16h00. Le dossier de l'enquête pourra être consulté sur un poste informatique en Mairie de Riorges, aux jours et horaires habituels d'ouverture rappelés ci-dessus.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- o Par courrier :

Mairie de Riorges, à l'attention de Mr le commissaire enquêteur 411, rue Pasteur, 42153 RIORGES

- o Par voie numérique, à l'adresse mail suivante :

modificationplu@riorges.fr à l'attention de Mr le commissaire enquêteur

Cet avis est affiché à la Mairie de Riorges, à la Maison de quartier des Canaux, à la Maison des sociétés Place Jean Cocteau, au gymnase Léo Lagrange, au gymnase Galliéni, au Château de Beaulieu, Avenue Jean Reboul, Allée des Sapins, Place Pablo Picasso, et peut être consulté sur le site internet de la commune: <https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/820-modifications-du-plan-local-d-urbanisme-n-5>

Une pré-évaluation environnementale de la modification n°5 du PLU a été réalisée conformément à l'article R 104-34 du Code de l'urbanisme. L'autorité environnementale a été saisie pour avis conforme dans les conditions prévues aux articles R 104-34 à R 140-

37 du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent au rapport de présentation du dossier soumis à enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an, à l'issue des 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune (<https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/820-modifications-du-plan-local-d-urbanisme-n-5>).